



**LA CHESI DU PÔLE LIÈGE-LUXEMBOURG VOUS
PRÉSENTE DES CAPSULES VIDÉO SUR**

Les aménagements raisonnables

LE DÉCRET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF

- **Enseignement Supérieur Inclusif**: enseignement qui met en œuvre des dispositifs visant à supprimer ou à réduire les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études , aux cours des études...par les étudiants bénéficiaires - Article 1er , §4
- Rend l'accompagnement des étudiants en situation de handicap **obligatoire** dans l'enseignement supérieur
- **Moyen** : Favoriser la mise en place de mesures et de ressources destinées à répondre à la demande de l'étudiant bénéficiaire en prévoyant des aménagements (Méthodologiques – Pédagogiques – Matériels – Sociaux) - Article 2

QU'EST QU'UN AMÉNAGEMENT RAISONNABLE?

- **Aménagement** : « Mesure concrète permettant de réduire, autant que possible, les effets négatifs d'un environnement inadapté sur la participation d'une personne à la vie en société » (art3 du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination)
- Ne permet pas de modifier le niveau d'exigence des études
- **Raisonné** définit selon différents indicateurs :
 - le coût;
 - l'impact sur l'organisation;
 - la fréquence et la durée prévue de l'aménagement;
 - l'impact de l'aménagement sur l'environnement et les autres élèves;
 - l'absence ou non d'alternatives
 - ...

FREINS ET LEVIERS À L'ADOPTION D'UN ENSEIGNEMENT INCLUSIF CONCERNANT LES ETUDIANT-ES EN SITUATION DE HANDICAP (ESH) DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Comme l'a montré l'étude de Monsieur Dardenne, la mise en place de certains aménagements :

- Adaptation de l'ordre de passage lors d'un examen oral
 - Impression des questionnaires d'examen en recto uniquement
- facilitent la mise en place d'une série d'autres aménagements.

La ChESI est partie de ce constat pour continuer à développer les démarches de sensibilisation à destination des enseignants.

CAPSULES VIDÉOS

Dans ce cadre, nous avons imaginé développer des capsules afin d'expliquer le sens de l'aménagement et ses objectifs. L'idée est d'à la fois avoir une approche « théorique » mais également « pratique » à travers le témoignage des étudiants concernés. Voici les thématiques qui seront développées :

1. Le 1/3 temps supplémentaire
2. La copie adaptée
3. Casque réducteur de bruits
4. Adaptation de l'évaluation : passage de l'oral à l'écrit et inversement, absence de QCM, ordre de passage
5. Usage d'un outil numérique : ordinateur ou tablette fournis par l'institution ;
6. Outils d'aide spécifiques : latte de lecture, surligneurs, minuteur ;
7. Local individuel et classes adaptées ;
8. Transformation de la compréhension à l'audition (dans les cours de langues) : conversation avec questions écrites, lecture labiale, ou visionnage répété de la vidéo ou vidéo sous-titrée ;
9. Réponse aux besoins médicaux lors des cours/évaluations (p.ex. : accès aux sanitaires) ;
10. Étudiant accompagnateur : via l'AViQ ou non.

Merci pour votre participation!

PLUS D'INFOS

www.poleliegelux.be/amenagements

